

**COMMISSION MOTO CROSS
REGLEMENT 2021**

Règlement des Championnats de Normandie

**Espoirs 50/65cc – Espoirs 85cc – 125cc – Open
Trophée – Quad – Pit Bike**

<u>Président</u>		
Lainey Cyrille	06.21.72.63.22	Cyrille.lainey@orange.fr
<u>1^{er} Vice-président</u>		
Lemonnier Philippe	06.63.34.15.94	Lemonnier-philippe@wanadoo.fr
<u>Vice-Présidents</u>		
Gabriel Éric (Calvados)	06.08.25.26.52	Eric-gabriel@orange.fr
Quincé-Léger Leslie (Orne)	06.30.05.27.35	Leslie.quince.espoirsquad@live.fr
Pinel Jean-Claude (Manche)	06.17.86.70.80	jcpinel@wanadoo.fr
<u>Secrétaire</u>		
Quincé-Léger Leslie	06.30.05.27.35	Leslie.quince.espoirsquad@live.fr
<u>Secrétaire adjointe</u>		
Foulon Catherine	07.86.31.17.71	Catherine.foulon55@outlook.fr
<u>Membres</u>		
Blanchemain Christian	06.09.66.17.01	Christ.blanchemain@bbox.fr
Brionne Guy	06.72.34.97.45	Brionne.guy@orange.fr
Cacheleux Jérôme	06.07.23.84.18	Jerome.cacheleux@wanadoo.fr
Hurot David	06.14.77.60.88	hurotmcaustr@orange.fr
Luce Cédrick	06.50.09.75.94	Cedrick.70@live.fr
Ménard Isabelle	06.60.22.79.07	isabellemd@live.fr
Mesnard Adrien	06.67.26.28.71	Mesnard.ad@gmail.com
<u>Médecin</u>		
Mulot Lionel	06.71.63.36.71	lionelmulot@wanadoo.fr

REGLES COMMUNES AUX CHAMPIONNATS ET AUX TROPHEES

ARTICLE 1 – Engagements et Inscriptions

Les championnats et Trophées de Normandie de Moto-cross toutes cylindrées (conformes aux règlements fédéraux en vigueur) sont ouverts à tous les pilotes de la Ligue de Normandie licenciés dans un club normand, à jour de leurs cotisations.

Les pilotes affiliés au CMPN (Club Motocycliste de la Police Nationale) ou au Club Rathelot (club de la Gendarmerie Nationale), adhérents à un club normand pourront être classés dans l'un de ces championnats ou trophées

Pas de licences à la journée pour tous les championnats et trophées

= A) ENGAGEMENTS :

- Les engagements se feront en ligne sur le site « www.clicngo.fr », tous les règlements se feront par carte bancaire dès le 4 janvier 2021.

En raison des difficultés dues à la Pandémie COVID, il n'y aura pas d'inscription à l'année pour la saison 2021. uniquement courses par courses.

1° Tarif

- Les engagements seront débités 3 jours avant la date de l'épreuve.

Catégorie	Tarifs
50	30
65	30
85	44
125	44
Open	44
Quad	49
Pit bike	44
Trophée Normandie	44

= Tout pilote **déclarant** forfait, devra prévenir obligatoirement le club et le délégué du championnat par téléphone et **confirmer son forfait par écrit ou courriel** au club dans **les 7 jours avant à l'épreuve** et fournir un justificatif valable (certificat médical...) **Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé.** La décision de rembourser ou non le pilote sera prise par le club uniquement après étude du justificatif fourni.

= Aucun remboursement ne sera effectué si le pilote déclare forfait après l'épreuve.

= Le pilote s'excusant moins de 30 jours avant l'épreuve de ligue sur laquelle il est engagé, ne pourra participer à aucune épreuve organisée le même jour, sous peine de sanction, sauf championnat supérieur (FFM, FIM ou Europe). **Article 7 règles générales du motocross FFM**

2° Capacité

Championnat/Trophée	Capacité du Championnat	Pilotes en liste d'attente
Espoirs 50cc/65cc	45 Pilotes	infini
Espoirs 85cc	45 Pilotes	Infini
125cc	40 Pilotes + 5 pilotes invités club	infini
OPEN	40 Pilotes + 5 pilotes invités club	infini
Pit Normand	40 Pilotes + 5 pilotes invités club	infini
Trophée Normandie	40 Pilotes + 5 pilotes invités club	Infini
Quad	28 Pilotes + 2 pilotes invités club	infini

PAS DE LICENCE A LA JOURNEE POUR LES PILOTES INVITES CLUB

La capacité des championnats doit être en rapport avec l'homologation du terrain

3° Numéros de course

- dès le 4 janvier 2021 à 9 heures sur le site **CLICNGO**, afin de choisir leur numéro pour l'année dans les championnats et trophées respectifs, la grille de numéros ira 1 de 999.

4° Pilotes invités

Le plateau de ces championnats et trophées sera composé de 40 pilotes normands et de 5 pilotes invités par le club. Le club devra inscrire les pilotes invités via clicngo.

Si le plateau est incomplet 15 jours avant l'épreuve, la liste d'attente sera prise en considération, en premier les pilotes normands.

Les pilotes invités et hors ligue ne marqueront pas les points de leur place dans le classement provisoire ou définitif du Championnat Normand, mais seront classés et récompensés dans le classement général de la journée.

Les pilotes invités devront participer obligatoirement aux essais libres.

ARTICLE 2

A - Règles administratives –

Pour tout pilote voulant changer de championnat en cours d'année, il marquera les points du championnat supérieur. Il conservera son classement du championnat précédant, **sauf pour les championnats Espoirs 50/65/85cc**

Tous les pilotes, lors des épreuves, devront impérativement, avant la 1ère série d'entraînement, avoir procédé aux vérifications **administratives auprès du délégué**. Le pointage administratif, transpondeur et technique pourra avoir lieu de 17 h à 19 h, la veille de l'épreuve, et de 7h00 à 8h30 **maximum**, le matin de l'épreuve (sauf règlement particulier).

Seul, le pilote devra satisfaire au contrôle administratif, il devra fournir obligatoirement son livret technique qui lui sera remis lors de la 1ère épreuve.

- Le délégué veillera au bon déroulement des épreuves et s'assurera que les règlements soient respectés et appliqués.

Lors du contrôle administratif, le pilote se verra fixer un bracelet, par le Délégué correspondant à la catégorie concernée. Il pourra également recevoir un bracelet panneauteur ainsi qu'un bracelet mécanicien pour ses accompagnateurs âgés de 14 ans minimum, sur présentation de leurs licences FFM. Le pilote devra obligatoirement présenter son bracelet à chaque entrée en parc d'attente, sinon il se verra refuser le départ tant aux essais, qu'aux chronos ou aux manches. En cas de destruction et sur présentation de l'ancien bracelet, il s'adressera à son délégué qui lui seul pourra en refixer un autre.

B- Règles et Contrôles Techniques

Présentation Livret technique visé lors de l'administratif

Un contrôle rigoureux sera effectué à l'accès de la piste et les concurrents avec des numéros non conformes seront renvoyés par le Commissaire technique. Les plaques des motos et les numéros sont de couleur différente selon les classes :

- - 50cc 65cc – Plaques bleues – n° blancs
- - 85cc – Plaques blanches - n° noirs
- - 125cc et 250 4 tps – Plaques noires - n° blancs
- - 250cc et 450 4 tps – Plaques blanches -n° noirs
- - 500cc – Plaques blanches – n° noirs
- - Pit bike – Plaques blanches – n° noirs
- - Quad – Plaques vertes – n° blancs

Tout pilote est responsable de son matériel, en aucun cas le club organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de disparition de celui-ci dans l'enceinte du parc coureur.

Il est rappelé aux pilotes et aux organisateurs, que les différentes prescriptions des règles techniques de sécurité du règlement national FFM et du code sportif sont obligatoires dans les championnats de Normandie.

C- Réclamation

Règlement général FFM article 8-9

C-1 Sanction/Réclamation

Règlement général FFM article 8-8

ARTICLE 3 : Entraînements et Courses

- Les championnats de Normandie seront disputés sur les épreuves retenues par la Ligue pour chaque catégorie :

Championnat/Trophée	Essai	Manches
Espoirs 50cc/65cc	15 minutes (5 mn libre + 10mn chrono)	3 x 10 minutes +1t
Espoirs 85cc	20 minutes (10 mn libre + 10mn chrono)	3 x 15 minutes +1t
125cc	25 minutes (10mn libre et 15mn chrono)	3 x 20minutes +1t
OPEN	25 minutes (10mn libre et 15mn chrono)	3 x 20minutes +1t
Pit Normand	20 minutes (10mn libre et 10mn chrono)	3 x 10 minutes +1t
Trophée	25 minutes (10mn libre et 15mn chrono)	3 x 15 minutes +1t
Quad	25 minutes (10mn libre + 15mn chrono)	3 x 15 minutes +1t

- Il est impératif de programmer la 1^{ère} manche des championnats Espoirs 50cc 65cc et 85cc en fin de matinée. Il ne sera pas permis d'arrosage avant les 50/65cc.
- Les pilotes **solos** seront au nombre de 45, **quads et Pit-Bike selon leurs réglementations** (suivant l'homologation préfectorale du circuit).
- Les machines devront être placées en parc d'attente dans leurs boxes respectifs 10 minutes avant le départ.
- Les mécaniciens et accompagnateurs sont interdits aux abords de la grille lors du processus de départ.
- Les organisateurs devront prévoir un parc d'attente numéroté de 1 à 45.
- La mise en place sur la grille de départ **pour les essais libres et chronos des 85/125/open/ PIT/ trophées/quads se fera en fonction du classement provisoire des dits championnats.**
- **La mise en place sur la grille de départ des manches se fera en fonction des essais chronométrés.**
- Lorsque les départs se feront sur 2 lignes, les pilotes ne pourront se mettre en 2^{ème} ligne que lorsque la 1^{ère} ligne sera complètement occupée. Pour les quads, ils devront également se positionner dans l'alignement des pilotes de la 1^{ère} ligne.

ARTICLE 4 : Classement

Barème points :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
25	22	20	18	16	15	14	13	12	11
11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}	16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Pour prétendre obtenir des points, il faudra passer sous le drapeau à damier.

La totalité des points sera prise en compte pour le classement final.

Sera classé tout pilote passé au moins une fois devant la cellule d'arrivée

Au cours de la saison, les classements sont provisoires sous réserve d'homologation par la Commission de moto-cross en fin d'année.

En cas d'égalité en fin de saison, voir article fédéral

ARTICLE 5 : Chronométrage

Le chronométrage sera fait avec des transpondeurs.

En cas de non restitution du transpondeur qu'il soit perdu, volé ou détruit à la fin de l'épreuve, le chèque de garantie sera encaissé.

Par ailleurs, les pilotes devront investir dans l'achat d'un support de transpondeur d'un montant de 8€ ; En aucun cas le support ne pourra être restitué ni remboursé à la fin de l'épreuve ou de l'année.

ARTICLE 6 : Reprise de compétition après un accident

Tout pilote, ayant été pris en charge par l'assurance de la Fédération Française de Motocyclisme, à la suite d'un accident, devra présenter au délégué du championnat, un certificat médical de consolidation, l'autorisant à reprendre la compétition.

Tout pilote ayant été déclaré inapte à la fin d'une épreuve à la suite d'un accident, devra présenter au délégué du Championnat un certificat de consolidation.

Après toute absence pour raison de santé, la LMN aura la possibilité de convoquer l'intéressé devant un médecin, pour s'assurer de son aptitude à la reprise de la compétition.

A la fin de chaque journée, le médecin de l'épreuve devra donner au délégué la liste des pilotes dont un certificat de consolidation sera nécessaire pour l'épreuve suivante.

ARTICLE 7 : Sanctions

Se référer au règlement FFM article 8-8

- o Le Jury est constitué de 2 commissaires sportifs minimum autres que les délégués de championnats présents sur l'épreuve, et du Président du Jury (délégué du championnat le plus haut).

ARTICLE 8 : Prix des plateaux

Les pilotes seront récompensés au podium le soir de l'épreuve, leur présence est obligatoire, par respect du club et du public.

Championnats Espoirs 50cc/65cc :

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers 50cc et aux 3 premiers 65cc + une coupe à la 1^{ère} Féminine de chaque catégorie

Championnats Espoirs 85cc :

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers des « -12 ans » et aux 3 premiers des « +12ans » + une coupe à la 1^{ère} Féminine de chaque catégorie.

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch en catégorie 125

1 coupe aux 3 premiers du scratch en open + 1 coupe au premier junior

Championnat de Normandie 125cc et Open :

- **125cc :** Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch et 1 coupe à la 1^{ère} Féminine.

- **Open :** Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch, 1 coupe à la 1^{ère} Féminine et une coupe au premier junior

Trophée de Normandie

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch, 1 coupe au 1^{er} vétéran (38ans) et 1 coupe à la 1^{ère} Féminine.

Pour le Quad :

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch, 1 coupe au 1^{er} junior, 1 coupe au 1^{er} vétéran (38ans) et 1 coupe à la 1^{ère} Féminine.

- **Pour le Pit Bike :**

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch, 1 coupe au 1^{er} vétéran(38ans) et 1 coupe à la 1^{ère} Féminine.

ARTICLE 9 : Récompenses en fin de saison

Les classements de chaque championnat de Normandie seront publiés en fin de saison, après homologation de la Commission Moto-cross.

CATEGORIES

CHAMPIONNAT de Normandie ESPOIRS 50cc/65cc

En début de saison 2021, la Commission Moto-cross prévoit une journée d'évaluation. A l'issue de celle-ci, nous envisageons d'organiser plusieurs stages de perfectionnement pour les pilotes le nécessitant (les dates apparaitront sur le site de la ligue et sur la page Facebook de la commission).

Déléguée : Isabelle MENARD

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de 7 ans à la date de l'épreuve et moins de 12 ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

Ils devront être en possession du guidon d'argent ou or pour les pilotes âgés de 7 à 12 ans et titulaires d'une licence Jeune NJ1, NJ2 ou NJ3

Des classements séparés, pour le provisoire, seront établis à chaque épreuve.

Il serait souhaitable qu'une manche d'une autre catégorie soit courue avant chaque manche du championnat Espoirs 50/65cc.

Pour les départs, les 65cc partiront derrière la grille au panneau « 15sec – 5sec ».

Les 50cc prendront ensuite le départ devant la grille au baisser de drapeau du délégué, après que les pilotes 65cc aient parcouru la valeur de la ligne droite de départ.

1 stage d'évaluation et 4 stages de perfectionnement seront prévus en début de saison.

Des courses sur prairie pourront être comptabilisées dans le championnat. La finale ne sera pas disputée sur une prairie.

CHAMPIONNAT de Normandie ESPOIRS 85cc

Délégué : Christian BLANCHEMAIN

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de 9 ans à la date de l'épreuve et moins de 15 ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

Ils devront être en possession du guidon d'argent ou or pour les pilotes âgés de 9 à 12 ans et du Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM) pour les pilotes ayant atteint 12 ans et titulaires d'une licence Jeune NJ2, NJ3 et NJ3C

Ce championnat comportera 2 catégories « + de 12 ans » et « – de 12 ans ». Celles-ci seront définies en début d'année selon l'âge du pilote au 1^{er} Janvier 2021

Il serait souhaitable qu'une manche d'une autre catégorie soit courue avant chaque manche du championnat Espoirs 85cc.

Les courses sur prairie sont autorisées mais non comptabilisées dans le championnat.

Le championnat ne comportera pas plus de 10 épreuves pour l'année à la demande du délégué.

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE 125CC

Délégué : Cyrille LAINEY

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de plus de 13 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours et titulaires d'une licence NCO ou NJ3C. Ce championnat est réservé uniquement au 125cc 2tps et licenciés dans un club normand. Deux classements seront réalisés, un classement Junior 18 ans maximum au 1^{er} janvier de l'année en cours et un classement senior.

Une seule épreuve de course sur prairie comptabilisée dans le championnat.
La finale ne se pourra pas se disputer pas sur une prairie

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE OPEN

Délégué : Philippe LEMONNIER

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de plus de 13 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours et titulaires d'une licence NCO, NJ3C ou Internationale et licenciés dans un club normand. Deux classements seront réalisés dans ce championnat, un classement MX1 et un classement MX2.

Une course sur prairie pourra avoir lieu en Open,
La finale ne se pourra pas se disputer sur une prairie.

TROPHÉE DE NORMANDIE

Délégué : Jérôme CACHELEUX

Ce Trophée est réservé aux pilotes âgés de plus de 13 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours, titulaires d'une licence NCO ou NJ3C et licenciés dans un club normand.

Les pilotes de ce Trophée ne doivent pas avoir marqué de points dans les championnats de Normandie Open ou 125cc (durant l'année précédente et avant la finale de ce trophée)

A titre exceptionnel, les pilotes du trophée de Normandie **2019** ayant complété les plateaux de l'Open en fin de saison, et, lors de la dernière épreuve, ayant marqué des points dans le championnat Open, ne seront pas pénalisés et pourront concourir dans le trophée en **2021**

Les pilotes ayant terminé aux 3 premières places du classement scratch du trophée de Normandie de l'année 2021 ne pourront s'y réinscrire en 2022

A titre exceptionnel les pilotes 2019 pourront concourir en 2021.

CHAMPIONNAT de NORMANDIE QUAD

Délégué : Éric GABRIEL

Catégories :

Ce championnat se déroule en une catégorie, toutes cylindrées confondues (ne sont autorisés que les moteurs mono ou bicylindre) :

- de 13 ans à sans limite d'âge : 125cc 2 temps ou 250cc 4 temps
- à partir de 15 ans : 450cc jusqu'à 525cc
- de 13 à 18 ans, il ne faut pas avoir 19 ans dans l'année : catégorie junior
- 38 ans révolus : catégorie vétérans

- Manches

Un intervalle de **45 minutes minimum** devra séparer chaque manche.

- Remise des prix

Le club organisateur devra prévoir un minimum de 6 coupes (3 premiers du scratch, 1^{er} junior, 1^{er} vétéran et 1^{ère} féminine).

-

- **Course**

Le nombre d'engagés à l'épreuve ne dépassera pas 30 pilotes.

Pour tous les points ne figurant pas au règlement, se référer au règlement du championnat de France Quad Cross.

CHAMPIONNAT PIT NORMAND

Déléguée : Catherine FOULON

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de plus de 12 ans au 01/01/2021, titulaires d'une licence NPP, NCO, NJ3C ou internationale, licenciés dans un club normand.

Entraînements et chronométrage

- Lors des essais libres et chronos, le nombre de pilotes ne pourra dépasser 45 pilotes

RTS-ARTICLE 72

Circuit :

Ils devront faire entre 250m et 1500 m. article 72-b FFM.

Machines

Taille des roues : pour l'avant 14 pouces maximum et pour l'arrière 12 pouces maximum

Cylindrée : à partir de 12 ans : de 125cc jusqu'à 150cc 4T maximum

à partir de 15 ans 190cc 4T maximum (des contrôles de cylindrées seront faits durant la saison)

La moto ne doit pas avoir de partie saillante ni être dangereuse pour son utilisateur et les autres pilotes. Les poignées devront être bouchées et les leviers de frein et d'embrayage avec des boules.

Remise des Prix

3 Coupes pour le classement général au scratch

+ 1 coupe 1^{ère} Féminine + 1 coupe 1^{er} Vétéran (+38ans au 1^{er} janvier de l'année en cours), mais aucun titre ne leur sera décerné en fin d'année.

Présence au podium obligatoire

Pour tous les points ne figurant pas au règlement LMN, se référer au règles complémentaires PIT BIKE FFM

TROPHEE VETERANS

Contrat moral du Trophée Vétérans 2021, organisé par Mr PAUL Emile Président du Chaulieu MC

Délégué : Emile PAUL

Article I :

Le Trophée vétérans de moto-cross toutes cylindrées, organisé par le Chaulieu moto-club et son collaborateur Mr LEDOYER Julien, sous l'égide de la ligue Motocycliste de Normandie, est ouvert aux pilotes âgés de 36 ans et plus, possédant une licence FFM et affiliés dans la Ligue Motocycliste de Normandie.

Peuvent participer en cas d'absence lors d'une épreuve, des pilotes hors-ligue, ainsi que des pilotes n'ayant pas été qualifiés dans d'autres séries, à la demande du club organisateur ou du délégué d'un championnat FFM. Seuls les pilotes invités ayant l'âge des catégories seront classés pour la journée uniquement.

Les pilotes participant à un Championnat de ligue ou France (sauf si les dates d'épreuves ne rentrent pas en concurrence avec celles du Trophée Vétérans de Normandie) ainsi que les pilotes participant à un trophée, UFOLEP, leurs inscriptions ne seront pas prises en compte.

LES PILOTES S'ENGAGENT A PARTICIPER A TOUTES LES EPREUVES, (sous réserve d'évènement n'étant pas de leurs faits)

DANS LA MESURE DU POSSIBLE PREVENIR AU PLUS VITE, (sans motif valable, vous prenez le risque de ne plus être prioritaire pour l'année 2021). Votre remplaçant deviendra prioritaire.

Tél : 07.69.27.65.23 ou 09.52.73.97.67

Article II :

Le nombre de participants est fixé à 45 pilotes, aucune qualification, les engagements doivent être effectués pour le 1^{er} Janvier 2021.

Auprès de : PAUL Emile 4 Allées des Hautes Landes 14200 Hérouville St Clair

Un droit d'inscription de 50€ à l'ordre du Chaulieu MC, 45€ investi dans les frais de l'AG en fin d'année du Trophée (repas et coupes) et 5€ à la LMR soit un total de $5 \times 45 = 225$ € pour l'année en cours.

Les frais de délégations sont réglés par les pilotes du trophée le jour de chaque épreuve.

Les engagements sont ouverts en priorité aux pilotes ayant participé au Trophée l'année précédente (2019). Pour les places libres, la sélection des pilotes se fera dans la liste d'attente, en priorité les pilotes ayant effectué plusieurs remplacements ...)

Article III :

Les pilotes du Trophée devront payer lors de chaque épreuve un droit d'engagement de 37€ pour le club et 1 € pour les frais de délégation (total 38 € par pilotes)

L'organisation du Trophée est prise en charge par le Président du Chaulieu MC : PAUL Emile

Délégué du Trophée sur les épreuves : PAUL Emile

Adjointe du Délégué : PAUL Christelle

Contrôle administratif : Morgan MANCHION et Wendy LEBOUCHER

En contrepartie : le club prendra à sa charge 9 coupes : 3 par catégorie

Article IV :

- Argent 36 ans // 43 ans
- Or 44 ans// 49 ans
- Platine 50 ans // + ans

Article V :

Les pilotes des 3 catégories sont soumis aux différentes prescriptions du Règlement moto-cross FFM du code sportif et des règlements techniques FFM.

Le respect mutuel entre pilotes sur la piste et dans le parc doit avoir lieu. **Tout problème sera exposé au Délégué et au jury de l'épreuve.**

Le contrôle administratif et technique commence à 7 h selon les horaires du club organisateur sur le règlement particulier.

En 1^{er} le contrôle administratif, en 2^{ème} la prise du transpondeur et en 3^{ème} le contrôle technique.

Article VI :

Le trophée sera disputé en 3 manches de 15 mn et 1 tour, avec essai libre de 15 mn.

Il n'y a aucun essai chronométré, la place sur la grille pour la 1^{ère} manche est en fonction du classement général de la dernière épreuve. Les autres manches sont en fonction de la précédente.

Un bracelet vous sera fourni, son port est obligatoire, 1 pilote, 1 mécanicien et 1 panneateur (licence panneateur obligatoire)

Article VII :

Classement selon barème des points suivants par catégorie.

1^{er} 25pts, 2^{ème} 22 pts, 3^{ème} 20 pts, 4^{ème} 18 pts, 5^{ème} 16 pts, après 15.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1

Aucun classement scratch, totalisation des points et départage des ex-aequo au bénéfice de la dernière manche.

Toute réclamation doit être formulée par écrit selon les règles de la LMN et de la FFM.

Article VIII :

La présence à la remise des prix est obligatoire : par respect du public votre présence est obligatoire, à vous de prendre vos dispositions ou de m'informer.

Article IX :

Je renonce à exercer tout recours contre les organisateurs de la présente réunion, pour le ou les accidents ou dommages corporels et matériels qui pourraient me survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Signature : (suivie de la mention lu et approuvé)

Je m'engage à respecter le règlement et de participer à toutes les épreuves 2019 (liste jointe)

Date

Organisateur : PAUL Emile

Règlement Trophée motos anciennes

Délégué : Cédric LUCE 06 50 09 75 94

Déléguée adjointe : Catherine FOULON 07 86 31 17 71

Le Trophée motos anciennes est ouvert qu'aux motos construites avant 1989 (1989 inclus).

Il n'y a pas de critères d'âge par rapport au pilote de la machine.

Tout pilote possédant une licence adéquate FFM (soit NCO, soit MAT pour les motos allant jusqu'en 1985) peut participer à ce trophée.

Les licences à la journée sont acceptées mais elles devront être traitées et validées auprès de la ligue 1 semaine avant l'épreuve.

Article 2 : Engagements

Les pilotes du Trophée devront payer lors de chaque épreuve un droit d'engagement pour le club organisateur.

Cela comprend l'engagement pour le club, la location du transpondeur, le défraiement des commissaires et la part de la ligue.

Les engagements et les chèques pour les épreuves doivent être envoyés à :

LUCE Cédric - LA CROIX JACOB - 50260 NEGREVILLE

Article 3 : adhésion au trophée

Le nombre de participants est fixé à 45 pilotes, aucune qualification le jour de la course.

Un droit d'inscription de 15€ à l'ordre de : Luce Cédric sera demandé pour la gestion du trophée et pour les récompenses finales.

Article 4 : catégories

Il y a 3 catégories séparées comme suit :

- VINTAGE : Moto jusqu'à 1976

- CLASSIC : Moto de 1977 à 1982 avec refroidissement à air, 2 freins à tambour et 2 amortisseurs (ou cantiliver pour Yamaha)

- EVOLUTION : Moto de 1983 à 1989 (les prototypes, c'est à dire machines transformées avec éléments d'époque se trouvent dans cette catégorie).

Les numéros de course seront attribués dès l'engagement au trophée, par le délégué et seront les mêmes pour toute l'année.

Il n'y a pas de formalisme pour les fonds de plaques, mais les numéros devront respectés les règles établies par le FFM

Article 5 : Règles administratives

Tous les pilotes, lors des épreuves, devront impérativement, avant la 1ère série d'entraînement, avoir procédé aux vérifications administratives.

Le pointage administratif, transpondeur et technique pourra avoir lieu de 17 h à 19 h, la veille de l'épreuve, et de 7h00 à 8h30 maximum, le matin de l'épreuve (sauf règlement particulier).

Seul, le pilote devra satisfaire au contrôle administratif, il devra fournir obligatoirement son livret technique qui lui sera remis lors de la 1ère épreuve par le délégué.

Le délégué et/ou délégué adjoint veillera au bon déroulement des épreuves et s'assurera que les règlements soient respectés et appliqués.

De plus, il sera demandé de procéder à un contrôle technique des machines à l'endroit prévu à cet effet.

Le délégué et/ou délégué adjoint supervisera le contrôle administratif.

Lors du contrôle administratif, le pilote se verra fixer un bracelet, par le Délégué correspondant à la catégorie concernée.

Il pourra également recevoir un bracelet panneauteur ainsi qu'un bracelet mécanicien pour ses accompagnateurs âgés de 14 ans minimum, sur présentation de leurs licences FFM.

Le pilote devra obligatoirement présenter son bracelet à chaque entrée en parc d'attente, sinon il se verra refuser le départ tant aux essais, qu'aux chronos ou aux manches.

En cas de destruction et sur présentation de l'ancien bracelet, il s'adressera à son délégué et/ou délégué adjoint, qui lui seul pourra en refixer un autre.

Article 6 : Règles du contrôle technique

Le pilote devra obligatoirement avoir lors du contrôle technique (et lors de la course) :

- Casque homologué, aux normes en vigueur
- Bottes de motocross
- Gants
- Lunettes moto tout terrain
- Protection pectorale et dorsale ou mixte (CE) devront être présentées au contrôle technique.
- Pantalon et maillots manches longues de type tout terrain
- Livret technique visé préalablement lors du contrôle administratif

Il sera demandé de procéder à un contrôle technique des machines à l'endroit prévu à cet effet, suivant les règles en vigueur de la FFM.

Les machines seront « obligatoirement » présentées au contrôle Technique, propres et tous les marquages précédents devront être enlevés.

Après les contrôles dits de sécurité, les machines seront marquées et plombées, les numéros de cadres relevés.

Les concurrents possédant 1 seule machine, pourront changer tous les sous-ensembles à l'exception du cadre.

Le concurrent possédant 2 machines pourra les présenter au contrôle Technique initial.

Les concurrents ayant 1 machine ou 2 machines pourront, après casse mécanique, emprunter une machine de caractéristiques identiques à un autre concurrent sous réserve expresse que celle-ci soit passée au Contrôle technique et que le délégué et/ou délégué adjoint en soit informé, ainsi que le commissaire technique principal.

Les plombs seront conservés à l'année, les numéros de ceux-ci étant relevés à chaque épreuve

La protection dorsale est obligatoire

Le tapis environnemental est obligatoire

Les commissaires Techniques pourront à chaque moment qu'ils jugeraient nécessaires, procéder à un contrôle de machine, de sécurité, bruit etc....

Le non-respect de ces contrôles inopinés, provoquera la demande d'exclusion du pilote de la manche auprès du directeur de course.

Pour tous les points ne figurant pas au règlement, se référer au règlement Technique National.

Les numéros devront être « propres » et conformes aux normes FFM sous peine de non pointage et d'exclusion.

Un contrôle rigoureux sera effectué à l'accès de la piste et les concurrents avec des numéros non conformes seront renvoyés par le Commissaire technique.

Tout pilote est responsable de son matériel, en aucun cas le club organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de disparition de celui-ci dans l'enceinte du parc coureur.

Article 7 : règles de participation

Les pilotes des 3 catégories sont soumis aux différentes prescriptions du Règlement motocross FFM du code sportif et des règlements techniques FFM.

Le respect entre pilotes devra être exemplaire, aussi bien sur la piste qu'au niveau du parc coureur.

Un fait de course peut arriver mais il y aura qu'un seul avertissement (cet avertissement sera effectif jusqu'à la fin de l'année), au second cela sera exclusion immédiate de la course, ainsi que du trophée.

Le non-respect d'un officiel, commissaire ou bénévole de l'organisation sera sanctionné par l'exclusion immédiate de la course.

Le non-respect des drapeaux sera sanctionné par l'exclusion immédiate de la course.

Tout problème sera exposé au Délégué et au délégué adjoint du trophée, pour décision.

Tout désistement autre qu'avec un certificat médical dans les 15 jours avant la course, ne donnera pas lieu à l'annulation de l'engagement (le chèque sera encaissé par le club organisateur).

Article 8 : Déroulement des épreuves

Le jour des épreuves, les courses se dérouleront comme suit :

Essai le matin de 15 minutes : 5 minutes de reconnaissance + 10 minutes de chrono

1ere manche : 12 minutes + 1 tour

2eme manche : 12 minutes + 1 tour

3eme manche : 15 minutes + 1 tour

Le chronométrage sera fait avec des transpondeurs.

Les places sur la grille se feront en fonction des temps effectués le matin lors des chronos et seront effectifs pour les 3 départs.

Notas pour les transpondeurs :

En cas de non restitution du transpondeur qu'il soit perdu, volé ou détruit à la fin de l'épreuve, le

chèque de garantie sera encaissé.

Par ailleurs, les pilotes devront investir dans l'achat d'un support de transpondeur d'un montant de 8€ ; En aucun cas le support ne pourra être restitué ni remboursé à la fin de l'épreuve ou de l'année. Pour les pilotes invités hors ligue, prévoir un chèque de 200 euros lors de la première épreuve pour la caution du transpondeur

Article 9 : classement des pilotes

Chaque pilote participant à une manche marquera des points comme suit :

1er : 1 point

2ème : 2 points

Ainsi de suite pour arriver au 45ème qui marquera 45 points.

Toute réclamation doit être formulée par écrit selon les règles de la LMN et de la FFM.

Pour le pilote qui ne participe pas à une course, il marque automatiquement 135 points (3 x 45) au classement du trophée.

Le champion est celui qui a le moins de points au final.

Article 10 : Remise des coupes

Les 3 premiers des 3 catégories se verront remettre une coupe lors des remises des prix le soir de la course.

Organisateur : : Cédric LUCE 06 50 09 75 94